

Guide d'information sur les rendez-vous virtuels

Qu'est-ce qu'un rendez-vous virtuel?

Un rendez-vous virtuel est un rendez-vous privé avec votre fournisseur de soins de santé qui a lieu par vidéo au moyen d'un service Web sécurisé. Le service est accessible à partir de votre ordinateur, téléphone intelligent ou tablette et il vous permet de voir et d'entendre votre fournisseur de soins de santé et de lui parler, et ce, à partir d'un endroit privé de votre choix.

Qu'est-ce que je dois avoir pour un rendez-vous virtuel ?

- ✓ Un téléphone Android/Apple (iOS), une tablette ou un ordinateur (avec une caméra Web et un microphone),
 - ✓ l'application gratuite Medeo (téléchargée de Google Play ou obtenue d'un magasin Apple App) ou le navigateur Google Chrome, Internet à haute vitesse, et
 - ✓ une connexion Wi-Fi ou 4G LTE
- *IMPORTANT : Les frais d'utilisation d'un service de données mobile sont à votre charge. Si vous utilisez des données sur un appareil mobile (au lieu d'une connexion Wi-Fi), sachez que les suites vidéo utilisent énormément de données.*

Quels sont les avantages d'un rendez-vous virtuel?

- Recevoir des soins dans votre propre foyer ou dans un endroit privé de votre choix.
- Avoir accès à des services de soins de santé qui autrement nécessiteraient un déplacement.
- Réduire le stress et les frais nécessités par un déplacement pour obtenir des soins de santé.
- Des membres de votre famille ou des amis peuvent être avec vous à l'endroit que vous avez choisi pour assister à votre rendez-vous.

Quels sont les risques que présente un rendez-vous virtuel?

Comme tout appareil électronique, l'équipement pourrait ne pas fonctionner. Si cela se produit, votre fournisseur de soins de santé et vous discuterez d'autres possibilités, comme

- de poursuivre la consultation par téléphone;
- de fixer un nouveau rendez-vous virtuel plus tard;
- de fixer un rendez-vous auquel vous vous rendrez en personne.

Si vous ou votre fournisseur de soins de santé sentez que le rendez-vous virtuel ne répond pas à vos besoins, il est possible d'y mettre fin et de prendre d'autres mesures. Vous pouvez en tout temps choisir de ne pas avoir un rendez-vous virtuel.

Dois-je m'inquiéter de problèmes de confidentialité?

La Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse s'est engagée à protéger la confidentialité de vos renseignements médicaux conformément à la loi sur les renseignements

médicaux (*Personal Health Information Act*). Dans des cas rares, il pourrait y avoir une défaillance des protocoles de santé et de sécurité, ce qui pourrait entraîner une atteinte à la vie privée, c'est-à-dire à la confidentialité de vos renseignements médicaux personnels.

C'est à vous qu'il revient de choisir un endroit privé pour votre rendez-vous virtuel.

- [Nova Scotia Health Authority Privacy Statement](#)
- [IWK Privacy Statement](#)